

que se incluye al final y el glosario que se ofrece entre las páginas 19 y 20 y que tanto facilita la comprensión de determinados conceptos al lector no familiarizado con la terminología empleada por el propio Opus Dei.

En fin, como toda obra colectiva, el libro presenta alguna de las dificultades de que suelen adolecer este tipo de empresas, siendo la principal, en este caso, cierto solapamiento de la información que se ofrece en algunos capítulos. La amenaza contraria que se cierne sobre los volúmenes editados es la dispersión, un riesgo que sortea razonablemente este tomo, permitiendo que el lector concluya, de su conjunto, determinados rasgos comunes del proceso expansivo del Opus Dei entre 1939 y 1958: el enorme crecimiento de la institución tanto en número y diversidad de sus miembros como de sus obras, la trascendencia de su reconocimiento pontificio como instituto secular, su conversión de una institución española en una organización compleja de vocación internacional, el (aun así) papel insoslayable de los miembros españoles de la Obra en su diseminación por el mundo, la vocación preferente (aunque no exclusiva) por el apostolado entre universitarios y en el medio intelectual y profesional y, por supuesto, la ya mencionada relevancia de la participación femenina en la vida de la institución.

Julio de la Cueva Merino  
 Universidad de Castilla – La Mancha  
 DOI: 10.48275/setd.18.2024.20

Jacques BAGNOUD, *Charismes et structures juridiques selon Mgr Eugenio Corecco avec application à trois charismes : Communion et Libération, le Néocatéchuménat et l'Opus Dei*, Thèse Pontificia Università Urbaniana, Rome, Chora Éd., 2021, pp. 497.

« La grande floraison de ces Mouvements et les manifestations d'énergie et de vitalité ecclésiale qui les caractérisent sont à considérer certainement comme l'un des fruits les plus beaux du vaste et profond renouveau spirituel issu du dernier Concile ». Cette affirmation de saint Jean-Paul II, prononcée en 1987 au II<sup>e</sup> Congrès international des Mouvements ecclésiaux, est une reconnaissance de ces réalités nouvelles comme des signes d'espérance pour l'Église, alors même que la déchristianisation de l'Europe se faisait plus massive et palpable. Si Jean-Paul II perçoit dans les mouvements ecclésiaux une réponse de l'Esprit-Saint pour les besoins actuels du Peuple de Dieu, il sait aussi par sa riche expérience personnelle que la fécondité passe toujours par la croix et que quelque part il ne leur sera pas épargné d'être « signe de contradiction ».

La thèse, modérée et préfacée par le canoniste Andrea D'Auria, et qui compte le théologien Graziano Borgonovo comme premier corrélateur, aborde de très nombreux sujets de manière synthétique et bien documentée. La première partie de l'ouvrage présente l'apport doctrinal et juridique de Mgr Corecco. Depuis Sohms jusqu'à

Vatican II et au-delà, en passant par Mörsdorf, son maître à penser. Devant l'impossibilité de résumer sa pensée en détails, nous signalerons d'emblée deux points qui sont controversés : d'abord, sa conception du droit canonique comme une science théologique avec une méthode théologique, ce qui implique une radicalisation de la position de Mörsdorf, lequel reconnaît au moins le caractère juridique de la méthode canonique. Le droit canonique théologisé devient principalement un lieu de pratique des vertus théologales et se trouve décentré et affaibli par rapport à l'accomplissement de sa mission première, qui consiste à assurer la justice dans les relations propres au Peuple de Dieu, à la lumière de la foi et de la révélation. Un autre point contestable de la doctrine de Corecco, qui n'est pas sans lien avec le premier, est son abandon de la conception de la loi de Tomas d'Aquin comme *ordinatio rationis* et son remplacement par l'expression *ordinatio fidei*.

Ceci dit, d'autres apports de l'évêque de Lugano sont précieux. La théologie de la *communio* et, pour le sujet traité ici, le binôme Parole – Sacrements qui, avec le charisme, devient tripode, est certainement un apport fondamental. Il considère ces trois piliers comme appartenant à la constitution de l'Église. En ce qui concerne les mouvements, l'idée d'une « co-essentialité » du charisme et de l'institution, qui se démarque d'une vision protestante tendant à opposer charisme et institution, est également une précieuse contribution, même si l'expression « co-essentialité » revient à Jean-Paul II. Elle met en évidence l'immanence réciproque du particulier et de l'universel dans l'Église, ce que Corecco exprime par la formule du « tout dans le fragment » qu'il emprunte à Balthasar. Il ose définir l'Église elle-même comme « Mouvement », ce qui est un appel lancé à une plus ample réception d'une vision pneumatologique du Peuple de Dieu et des charismes, qui deviennent eux-mêmes des *fontes iuris*. Corecco et d'autres défenseurs de cette conception reprochent au Code de droit canonique 1983 d'avoir été trop restrictif en excluant les catégories de « charisme » et de « mouvement », alors qu'ils s'inscrivaient dans la ligne du Concile. Le Code oriental inclut, quant à lui, le « charisme » (canon 381 § 3, CCEO 1990). Bien sûr, cette conception a des conséquences tout à fait intéressantes dans de nombreux domaines. Elle montre notamment l'importance de la notion d'appartenance à un mouvement mais aussi d'appartenance au Christ (« l'homme nouveau ») et à l'Église, la complémentarité entre sacerdoce ministériel et sacerdoce commun, le droit d'association, la distinction entre associations publiques et privées, etc. Sur ce dernier point, Bagnoud regrette que Corecco ne soit pas arrivé à faire une proposition concrète de « troisième voie ».

La thèse précise les solutions respectives trouvées par les mouvements après de longs cheminements parsemés d'embûches et montre que les associations ne sont pas une réponse satisfaisante aux charismes originaires, qui ne se laissent pas encorseter dans le moule d'une association conçue en vue de la poursuite d'une fin commune très variable. Il faudrait une formule juridique appropriée aux mouvements, où il soit possible de vivre un charisme exigeant – une sorte de « provocation » pour l'institution ecclésiale – à la suite du Christ (*sequela Christi*), dans une communauté concrète, sous la guidance d'un Père ou initiateur, qui relève de la filiation spirituelle.

Sur ce point Corecco entre en profond désaccord avec son maître spirituel, Luigi Giussani, lorsque ce dernier se résout finalement à adopter la configuration de Communion et Libération en association, alors que, selon lui, l'association ne convient pas, s'agissant de « mettre en jeu toute sa vie » pour vivre la communion suscitée par l'Esprit-Saint dans une communauté.

Selon Libero Gerosa, quatre éléments fondamentaux définissent la dimension juridique des charismes: 1°) elle est avant tout source de *communio* ; 2°) expérience de *filiation* ; 3°) renouvelle l'élan *missionnaire* de l'Église ; 4°) dépasse l'antinomie entre la sphère *personnelle et communautaire* de la vie chrétienne, ce qui est un aspect très important pour dépasser, en communion ou en communauté, la tendance individualiste très prégnante dans notre société sécularisée (pp. 94-95).

Dans sa deuxième partie intitulée « Application à l'expérience des mouvements ecclésiaux », l'auteur aborde successivement Communion et Libération (dorénavant CL), le Néo-catéchuménat (dorénavant CN) et l'Opus Dei. La principale conséquence est sans doute le constat que les « charismes originaux », au sens de Giussani et de Balthasar d'une grâce *gratis datae* donnée aussi pour l'ensemble de l'Église, ne pouvaient pas trouver place dans le droit de l'Église comme « associations » et devaient dès lors chercher une autre solution canonique, tout en veillant à la rendre compatible avec le respect du charisme de fondation, avec tous les risques inhérents à une telle entreprise. Pour chacune des trois réalités ecclésiales, l'auteur aborde systématiquement l'origine historique de l'institution, son itinéraire juridique et sa structure canonique actuelle.

CL se résigne à opter pour une association de fidèles dénommé « Fraternité CL », mais finit par mettre sur pied une constellation d'entités juridiques qui, dans leur variété, forment ensemble le Mouvement CL : la diaconie centrale, les *Memores Domini*, *Studium Christi*, la fraternité sacerdotale Saint Charles Borromée, la Congrégation des sœurs de la Charité de l'Assomption, la Fraternité Saint Joseph, le prieuré bénédictin de Saint Pierre et Paul et les missionnaires de Saint Charles Borromée. Concernant la formation des futurs prêtres, on signalera un rapport adressé par Eugenio Corecco au Conseil du clergé sur les étudiants en théologie appartenant au mouvement ecclésial CL dans lequel il encourage l'expérience d'un séminaire dans le cadre d'un appartement communautaire (Annexe 2, pp. 441-449)

Le CN n'a pas d'entité juridique autonome ni de spiritualité propre, mais il se centre sur la paroisse, tout en insistant sur les devoirs à son égard incombant à l'Évêque diocésain qui accueille une communauté. Selon J.I. Arrieta, qui a rempli un rôle important dans la rédaction des statuts, le CN peut être défini comme une « fondation composée de bien spirituels, à savoir un chemin liturgico-catéchétique » (p. 215) qui travaille au service de certaines paroisses. L'article 1<sup>er</sup> § 3 des statuts (reconnus définitivement en 2008) décrit les éléments de ce parcours de formation comme suit : le néo-catéchuménat proprement dit (post-baptismal), l'éducation permanente de la foi, la préparation au baptême et le service de la catéchèse. Un trait

caractéristique est le séminaire *Redemptoris mater* pour la formation sacerdotale des membres du CN, dont le premier fut ouvert à Rome en 1987.

L'Opus Dei trouve un vêtement canonique à sa mesure dans la configuration en prélatrice personnelle, qui est une nouvelle structure pastorale issue de Vatican II en vue de l'accomplissement de certaines tâches pastorales spécifiques. Comme dans les deux cas de figure qui précèdent, l'auteur y retrouve les éléments caractéristiques du charisme originaire tels que décrits par Corecco : le charisme fondateur de saint Josémaría Escrivá, sa paternité dans un climat familial, la suite du Christ au milieu du monde dans une optique séculière. Quant à la dimension coessentielle à l'Église du charisme, l'Opus Dei accomplit la tâche pastorale de répandre la sanctification du travail et des devoirs ordinaires du chrétien, ce qu'il fait en tant que prélatrice personnelle, c'est-à-dire en faisant partie de la structure hiérarchique de l'Église et en participant ainsi à sa mission universelle, par une coopération organique entre prêtres et laïcs. La prélatrice est donc une institution ecclésiale vivifiée par le charisme de fondation qui, comme le remarque Errázuriz, « transcende l'institution » en ce sens que « l'Opus Dei n'étouffe pas le charisme dans une dynamique institutionnelle fermée, mais au contraire, [il] soutient la dynamique du charisme lui-même, de sorte que chaque fidèle puisse s'identifier avec le Christ dans toute sa vie » (pp. 310-311). Au terme d'un long itinéraire juridique, la figure de la prélatrice personnelle a permis d'atteindre les objectifs requis par le charisme : l'unité juridique de l'Opus Dei autour du prélat entre hommes et femmes, mais aussi entre prêtres et laïcs, ainsi que la préservation de la sécularité. Le bienheureux Álvaro del Portillo sera le premier prélat de l'Opus Dei ; il sera ensuite ordonné évêque.

Dans la troisième partie de l'ouvrage, consacré au thème « charisme et Peuple de Dieu », l'auteur exprime certaines considérations techniques sur la notion de charisme et dénonce la problématique du cléricalisme. La section principale consiste en une évaluation critique des statuts actuels des trois réalités pastorales examinées à la lumière du principe de co-essentialité charisme – institution, puis d'une mise en perspective de certaines questions canoniques encore ouvertes.

Que l'évêque de Lugano ait appris à apprécier la figure juridique des prélatrices personnelles apparaît de manière incontestable dans une lettre adressée à sa sainteté Jean-Paul II en date du 16 février 1984. Après l'avoir remercié pour sa nomination comme consultant à la Commission pontificale pour l'interprétation du Code de droit canonique, Mgr Corecco explique sa position personnelle. Il considère que la figure de la prélatrice personnelle pourrait être utilisée pour les mouvements, comme il en fut question pour CL. Il propose que soit élaborée une charte afin de doter les mouvements d'un statut juridique, comme la Charte pour la famille a donné un cadre doctrinal et institutionnel à la famille que ne lui conférerait pas le Code. Cette figure juridique permettrait de prendre en compte l'originalité des différents charismes et la maturation d'un laïc ayant une identité différente de celle qui est traditionnellement proposée, surtout en Italie, sur le modèle de l'Action catholique. Il évoque aussi, comme solution intermédiaire, l'élaboration d'une « loi spéciale » sur les mou-

vements, alléguant que les dispositions du Code de 1983 sur les associations sont conçues pour régir un phénomène différent des mouvements. Malheureusement il ne fournira jamais d'indications concrètes concernant cette loi-cadre qui, à ses yeux, permettrait de pacifier les rapports entre Églises particulières et mouvements, mais aussi de ne pas obliger ces derniers à prendre *pro bono pacis* des décisions contraires à leur sensibilité au plan pastoral ou institutionnel (Annexe 1, pp. 437-439). Ce projet fait l'objet d'un commentaire de Bagnoud (pp. 421-423).

L'ouvrage recensé est donc un instrument utile, équilibré et clair pour comprendre l'importance des charismes dans l'Église et pour découvrir la façon concrète dont trois charismes distincts, mais coessentiels à l'institution ecclésiale, ont pu être reçus dans le droit canonique, avec le soutien de Jean-Paul II, mais aussi grâce aux suggestives élaborations théoriques d'Eugenio Corecco. Ajoutons que, si les trois réalités considérées par l'auteur peuvent être qualifiées de « charismatiques », cela ne signifie nullement que l'Opus Dei puisse être identifié comme un « mouvement », car les prélatures personnelles relèvent de la catégorie des structures ou communautés hiérarchiques.

Le charisme de l'Opus Dei se caractérise par un unique phénomène vocationnel : qu'ils soient laïcs ou clercs, hommes ou femmes, mariés ou célibataires, les fidèles de l'Opus Dei sont tous appelés à donner leur vie entière pour accomplir la mission de l'Opus Dei dans le monde. Cette vocation ne consiste pas à s'associer afin de réaliser une activité en commun mais requiert un service pastoral sacerdotal approprié pour prendre en charge les exigences spirituelles spécifiques de ces fidèles et de leurs apostolats. L'unité du phénomène vocationnel considéré nécessite une unité de gouvernement portant sur l'ensemble des fidèles, prêtres et laïcs, ainsi que sur le ministère sacerdotal exercé dans le cadre de l'Opus Dei. Ce qui vient d'être rappelé a été juridiquement établi lors de l'érection de la prélatrice personnelle.

Jean-Pierre Schouppe  
Pontificia Università della Santa Croce  
DOI: 10.48275/setd.18.2024.21

Julián HERRANZ, *Dos Papas: Mis recuerdos con Benedicto XVI y Francisco*, Madrid, Rialp, 2023, 392 pp.

Julián Herranz Casado, nacido en Baena (España) en 1930 es un cardenal de la Iglesia Católica. Después de estudiar Medicina es ordenado sacerdote en 1955. Desde 1960 empieza a trabajar en el entorno de la curia romana, especialmente en el campo del derecho de la Iglesia, en un período en que se trabaja en la implantación del Concilio Vaticano II (1963-1965) en el ordenamiento jurídico de la Iglesia. Secretario del principal organismo oficial al servicio del Papa para las leyes de la Iglesia desde 1984, pasa ser presidente de este organismo en 1994 y permanece en el cargo hasta su jubilación el año 2007. Consagrado obispo en 1991, es creado cardenal en 2003; participa en el cónclave de 2005 que eligió papa a Joseph Ratzinger.